



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Bien identifié-e,  
bien soigné-e.**



**GARCIA Sarah-Lou**  
chez son médecin



**GARCIA-HAMADI Sara-Lou**  
chez son dentiste



**HAMADI Sara-Lou**  
chez son kiné



**GARCIA-HAMADI Sara Lou**  
chez son gynéco



**GARCIA-HAMMADI Sarah-Lou**  
à son hôpital



**GARCIA HAMADI Sarah-Lou**  
dans son labo

# Cherchez l'erreur.

L'utilisation de votre Identité Nationale de Santé (INS) permet d'éviter les erreurs ou la création de plusieurs dossiers vous concernant.

Afin de valider cette identité, les professionnels participant à votre prise en charge vous demanderont votre pièce d'identité, au moins une fois.



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Bien identifié-e,  
bien soigné-e.**

# Pas de doute possible.

Votre Identité Nationale de Santé (INS) est unique.  
Elle est composée de cinq traits d'identité et d'un matricule. Elle permet de faciliter le partage de vos données de santé en toute sécurité entre les professionnels qui participent à votre prise en charge.

Afin de valider cette identité,  
ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité,  
au moins une fois.





MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Bien identifié-e,  
bien soigné-e.**



# Parcours sécurisé.

L'Identité Nationale de Santé (INS) suit chaque usager tout au long de son parcours de santé.  
Elle facilite et sécurise le partage des données entre les professionnels  
qui participent à sa prise en charge.

Afin de valider cette identité,  
ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité,  
au moins une fois.